



INTERPOL



## PROJET SIPAO

### RENFORCER LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS DE POLICE EN AFRIQUE DE L'OUEST

#### Situation

Parmi les 16 pays que compte l'Afrique de l'Ouest, nombreux sont ceux qui bordent l'océan Atlantique, en faisant des lieux de transit entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique très prisés des criminels.

L'amélioration de la sécurité en Afrique de l'Ouest présente donc un intérêt pour le monde entier et revêt une importance capitale dans la lutte contre la criminalité qui sévit dans la région : trafic de stupéfiants, trafic de migrants, traite d'êtres humains et terrorisme.

#### Objectifs du projet

Le Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO), géré par INTERPOL et financé par l'Union européenne, vise à accroître l'échange d'informations et la coordination entre les services chargés de l'application de la loi de la région :



## PROJET SIPAO

- en permettant aux policiers des pays d’Afrique de l’Ouest d’accéder à des informations policières cruciales dans leurs bases de données criminelles nationales et dans celles des autres pays de la région, facilitant ainsi l’identification des malfaiteurs et les enquêtes en cours ;
- en améliorant l’analyse des problèmes de criminalité organisée transnationale et de terrorisme qui touchent la région, et la compréhension de la criminalité en provenance de ou transitant par l’Afrique de l’Ouest ;
- en renforçant la coopération policière et judiciaire en matière pénale au sein de la région, ainsi qu’avec l’Union européenne et le reste du monde.

### Activités du projet

Ce programme soutient les initiatives des autorités nationales et de la CEDEAO en faveur de la sécurité des citoyens d’Afrique de l’Ouest et est mis en œuvre à l’échelle nationale, régionale et mondiale.

#### Échelle nationale

Le programme SIPAO met à la disposition des services chargés de l’application de la loi un système électronique national d’information policière qui leur permet de créer, gérer et partager des fichiers contenant des données relatives à des infractions. Les données peuvent concerner :

- des affaires pénales et des infractions ;
- des suspects, des victimes et des témoins ;
- des poursuites judiciaires ;
- des armes et des objets ;
- des véhicules ;
- des documents d’identité

#### Échelle régionale

Les systèmes nationaux sont mis en réseau au sein d’une plateforme régionale de partage d’informations destinée aux services de police qui permet l’échange instantané de données policières autorisées entre les pays de la région, renforçant ainsi la coopération et la célérité de l’action policière.

Ce système centralisé présente également l’avantage de permettre à la police d’établir plus facilement des statistiques sur la criminalité et d’analyser les tendances affectant la région. Ces informations sont ensuite utilisées pour élaborer des stratégies efficaces de lutte contre la criminalité.

#### Échelle mondiale

Chaque système national de données policières est relié au système mondial sécurisé de communication policière d’INTERPOL (I-24/7) via le Bureau central national du pays concerné afin que les officiers puissent partager les données nationales autorisées à l’échelle mondiale et effectuer des vérifications dans les bases de données d’INTERPOL.

Ce dispositif pourrait permettre de faire ressortir des liens entre des infractions et des malfaiteurs qui n’auraient pas pu être détectés auparavant. À titre d’exemple, un policier effectuant une vérification sur le nom d’un ressortissant de son pays soupçonné de trafic de stupéfiants pourrait apprendre que cette personne est recherchée par un autre pays, au-delà de la région, pour des faits similaires.

La mise en réseau par l’intermédiaire du système I-24/7 d’INTERPOL contribue à renforcer le lien opérationnel entre les services chargés de l’application de la loi d’Afrique de l’Ouest et le reste du monde, condition essentielle d’une lutte efficace contre la criminalité organisée transnationale et le terrorisme.

#### Financement par l’Union européenne

Le Programme a été entièrement financé par l’Union européenne depuis sa création en 2012, tout d’abord à travers l’Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), puis à l’aide du Fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique de l’Union européenne.

En juillet 2015, l’UE et la CEDEAO ont convenu de financer le déploiement complet du programme SIPAO dans l’ensemble des pays de la CEDEAO et en Mauritanie à l’aide du 11ème Fonds européen de développement (FED, Programme indicatif régional Union européenne – Afrique de l’Ouest). Le soutien du FED a commencé en novembre 2017, pour une durée initiale de 55 mois, et a été prolongé jusqu’en novembre 2023. Il couvrira les activités menées dans l’ensemble des pays de la CEDEAO et en Mauritanie.



• • • • •  
en collaboration avec



• • • • •  
Ce programme est financé  
par l’Union européenne



INTERPOL

WAPIS Programme  
INTERPOL Regional Bureau Abidjan Annexe  
Rue E70, à proximité de l’église bon pasteur  
Riviera 3 EECI, Lot 1199 Ilot 125,  
Abidjan  
Côte d’Ivoire